

**Conditions de reprise de l'activité au chalet de la Rayée
A partir du 02 septembre 2020**

ELEMENTS GENERAUX

Les priorités :

- **Eviter les points de contacts** => mesures d'évitement en laissant les portes ouvertes, en limitant les contacts sur les objets ou de désinfection systématique.
- **Eviter la saturation du bâtiment** => Privilégier les activités extérieures ainsi que les repas sous la pergola ou sous chapiteaux.

CALENDRIER

- **A partir du 22 juin 2020** => Réouverture du bâtiment au public, limitation de l'activité à celle prévue en amont de la crise sanitaire.
- Nettoyage des bâtiments et désinfection entre chaque passage de groupes différents.
- **A partir du 4 juillet jusqu'au 02 août 2020** => Reprise de l'organisation des séjours de type Accueils Collectifs de Mineurs
- **A partir du 2 septembre 2020** => Reprise des séjours scolaires et extrascolaires au chalet.

CONSIGNES GENERALES CONCERNANT LES USAGES DU CHALET DE LA RAYEE A PARTIR DU 02 Septembre 2020

- **Respect des gestes barrières.** Les gestes barrières sont affichés à deux endroits dans le chalet : dans l'entrée, et à l'étage
- Respect des distanciations à l'intérieur du chalet.
- Ne pas accueillir de personne présentant les symptômes de la maladie, (un thermomètre sans contact est disponible dans la pharmacie du bâtiment, pour que les utilisateurs du chalet puissent, prendre leur température).
- Signaler les personnes malades (traçage des contacts possibles).
- **Limiter la tenue d'activité en intérieur.**
- Dans chaque espace où il y a des points contacts, **du matériel de désinfection est à la disposition des usagers.**

CONSIGNES GENERALES CONCERNANT LES USAGES DU CHALET DE LA RAYEE

- **Obligation de lavage des mains** à l'ENTREE et la SORTIE du bâtiment : du gel hydroalcoolique est positionné aux entrées. L'entrée dans le bâtiment se fait exclusivement par la porte d'entrée principale .
- La sortie du bâtiment se fait exclusivement par la porte située dans le réfectoire.
- **Dans la mesure** du possible en journée et en présence des utilisateurs, les portes d'entrée et de sortie seront maintenue en position ouverte.
- **Les portes à l'intérieur du bâtiment restent ouvertes** (pas de manipulation des poignées de portes), sauf toilettes et blocs sanitaires lors des séances de douches.
- **Eviter les circulations non indispensables dans les couloirs.**

CONSIGNES GENERALES CONCERNANT LES USAGES DU CHALET DE LA RAYEE

ENTRETIEN / DESINFECTATION DES LOCAUX

- **TOUS LES JOURS** : aérer les espaces communs, désinfecter tous les interrupteurs, les poignées de portes, de fenêtres, la rampe d'escalier, les robinets, les chaises du réfectoire et fournitures communes utilisées, les sanitaires, la cuisine et les tables et bancs extérieurs positionnés en fonction de l'utilisation.
- **1 FOIS PAR JOUR** : nettoyage des sols du rdc, des espaces communs (entrée, bloc sanitaires, buanderie, vidage des poubelles, nettoyage des sols et du cabanon si utilisation.
- La ou les personne(s) en charge de l'entretien intervient(nent) dans le mesure du possible en dehors de la présence des enfants.
- Un kit de nettoyage spécifique sera fourni. Les produits respectueux de l'environnement seront privilégiés (virucide et spray désinfectant bio, gants, lingettes lavables..).
- Les taches de ménage sont consignées par écrit et affichées dans le bureau du chalet.
- Un livret consignera l'exécution du protocole de nettoyage annexé à ce protocole.

ACCUEIL DES FAMILLES

- **L'accueil est réaménagé, en invitant les familles à se rendre à l'arrière du bâtiment, sous la pergolas :** afin de rendre possible la distanciation sociale, l'arrivée des familles se fait à pied depuis le parking situé au dessus du bâtiment. L'attente s'organisera de manière à éviter les files d'attente ou l'attroupement (il est privilégié un accueil échelonné des familles).
- **L'entrée dans le bâtiment est UNIQUEMENT réservé aux enfants inscrits sur le séjour :** Les familles ne sont pas autorisées à entrer dans les locaux.
- En plus du ménage assuré quotidiennement, la salle et le matériel pédagogique (interrupteurs, matériel de vidéo projection, sièges et tables, raquettes, ballons, stylos...) AVANT et APRES chaque utilisation par l'animateur qui l'utilise.
- **Obligation de lavage des mains** le plus régulièrement possible, avant et après chaque activité, repas et utilisation de matériel collectif.
- **Tout usagé en contact avec une personne extérieure au service doit porter un masque.**

ESPACE RESTAURATION (réfectoire)

- **Un nettoyage et une désinfection doit être réalisé après chaque repas, du mobilier (tables, chaises, bancs)**
- **Le protocole COVID 19, n'enlève rien aux bonnes pratiques alimentaires et au respect des normes HACCP en collectivité.**
- **Les personnes en charge de la confection des repas, pratiqueront un lavage régulier et soigneux des mains, des aliments et utiliseront des habits de protections adaptés de manière à permettre une bonne hygiène. (gants, charlottes, tabliers ou blouses).**

CHAMBRE DES USAGES

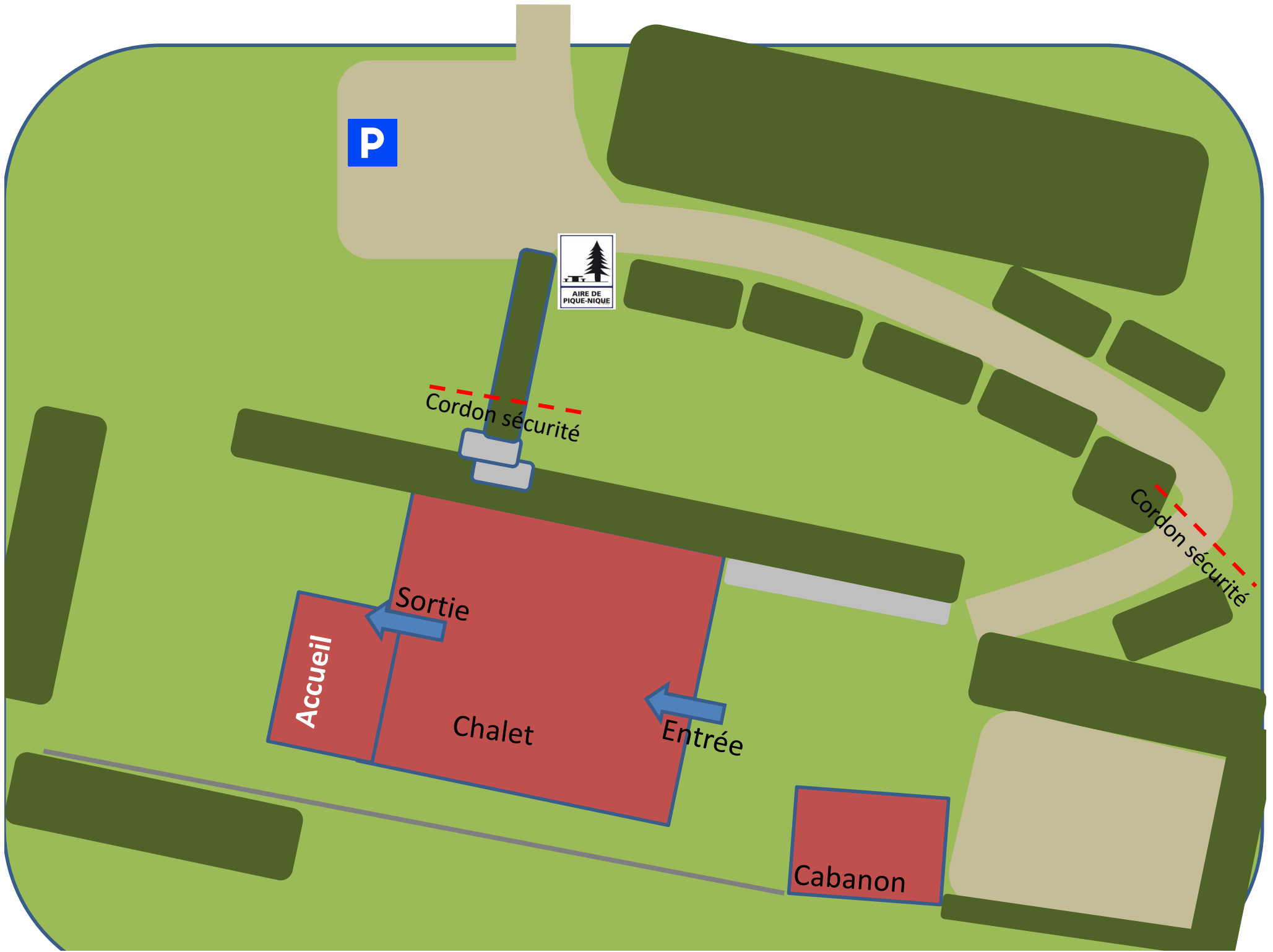
- **Aération des chambres chaque matin et dans la mesure du possible toute la journée par les usagés.**
- **Du matériel de nettoyage et de désinfection est présent et en quantité suffisante à l'étage. Chaque usagé est responsable du protocole de nettoyage et de la désinfection quotidienne des chambres et des différents points de contacts. Un nettoyage systématique du matériel collectif est obligatoire.**
- **Il est recommandé d'installer les usagés sur les lits distants de 1mètre des uns et des autres et d'installer les personnes têtes bêches sur les lits superposés.**
- **Les usagés sont invités à ne pas échanger leur chambre, ni à s'introduire dans celles des autres. Pour les usagés qui partagent les chambres à 2 ou plus, il convient aussi d'éviter autant que possible le chevauchement des affaires personnelles dans les armoires, casiers ou étagères.**
- **Seuls les usagés qui occupent les chambres peuvent y pénétrer (+ personnels d'entretien).**
- **Les interpellations entre usagés se font prioritairement sur le pas de la porte.**
- **Toutes les portes des chambre restent ouvertes pour éviter la manipulation des poignées de portes.**

UTILISATION DU CABANON

- En fonction de l'usage (salle d'activités, bureau ou salle de réunion), cet espace doit faire l'objet du respect des mêmes consignes que le bâtiment principal.
- Aération du cabanon chaque matin et dans la mesure du possible toute la journée par les usagés.
- Du matériel de nettoyage et de désinfection est présent et en quantité suffisante à l'intérieur.
- Chaque usagé est responsable du protocole de nettoyage et de la désinfection quotidienne du cabanon et des différents points de contacts. **Un nettoyage systématique du matériel collectif s'y trouvant à l'intérieur est obligatoire.**
- **Les usagés sont invités à ne pas être plus de 10 personnes en simultané à l'intérieur.**
- **Les interpellations entre usagés se font prioritairement sur le pas de la porte.**
- **La porte d'entrée reste ouverte** pour éviter la manipulation des poignées de portes.

EN CAS D'UNE SUSPICION OU CAS AVERE DE COVID19

- **Tout symptôme évocateur d'infection COVID19 chez un usagés constaté par une personne doit conduire à son isolement et au port du masque. En cas de doute sur les symptômes, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.**
- **Une chambre doit être tenue disponible pour l'isolement.**
- **Un avis médical est recommandé pour permettre un diagnostic définitif et vérifié.**
- **Une information est aussi faite auprès de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux.**
- **En cas de cas avéré, l'usagé ne pourra pas réintégrer le chalet sans un avis médical.**



P



Cordon sécurité

Cordon sécurité

Sortie

Accueil

Chalet

Entrée

Cabanon